

DEPARTEMENT
Alpes-de-Haute-Provence

Communauté d'Agglomération
PROVENCE ALPES
AGGLOMERATION

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'AGGLOMERATION

L'an deux mille dix-sept et le vingt et un du mois de septembre à dix-sept heures trente, le conseil d'agglomération Provence Alpes Agglomération, régulièrement convoqué le quatorze du mois de septembre 2017, s'est réuni dans la salle Abbé Féraud à DIGNE LES BAINS, sous la présidence de madame Patricia GRANET BRUNELLO

Année 2017
Séance du 21 septembre 2017

N° 16
Objet : Programme de
réhabilitation n°1 des
installations d'assainissement
non collectif

Est nommé secrétaire de séance : LE CORRE Thibaut

Étaient présents :

ACCIAI Bruno, AILHAUD Régine, AILLAUD Sylvie, AUBERT Serge, AYMES Bernard, BAILLE Denis, BARTOLINI Jean-Louis, BAUDOUI MAUREL Marie Anne, BERTRAND Philippe, BLOT Michel, BONNET Brigitte, BONNET Martine, BONZI Maryse, BREMOND Danièle, BRUN Patricia, CAREL Serge (jusqu'au du rapport n° 16), CASA Chantal, CAZERES Benoit, CHATARD Gilles, COMBE Gérard, COSSERAT Sandrine, DE VALCKENAERE Gilles, DEORSOLA Jean Paul, DOMENGE Eliane, ESMIOL Gérard, EYMARD Max, FERAUD Maryline (jusqu'au rapport n°16), FIAERT Claude, FIGUIERE Delphine, FLORES Sylvain, FONTAINE Sonia, GRANET BRUNELLO Patricia, GRAVIERE Remy, HERMITTE Francis ISOARD Roger, LE CORRE Thibault, LEDEY Olivier, MALDONADO Jean Paul, MARTELLINI Patrick, MARTIN Emmanuelle, MUNOZ MALDONADO Julien, NICOLOSI Philip (à partir du rapport n°17), OGGERO BAKRI Céline, ORSINI Philippe (à partir du rapport n° 06), PAUL Gérard, PAUL Gilles, PAYAN Claude, POULEAU Philippe, REBOUL Childéric, REINAUDO Gilbert, REINAUDO Patrick, ROCHAT Jacques, RONDEAU Daniel, SERRA Victor, SFRECOLA Alain (jusqu'au rapport n°19), SUZOR Pierre, TEYSSIER Bernard, THIEBLEMONT Martine, TONELLI Corinne, TRABUC Nicolas, VILLARD René, VIVOS Patrick, VOLLAIRE Nadine

Étaient suppléés :

PIERRISNARD Jacqueline a donné pouvoir à CORTES Guy
URQUIZAR Danielle a donné pouvoir à GIRARD BEGUTIER Laurent
BARTOLINI Bernard a donné pouvoir à LIARDET Alain
LEJOSNE Patrick a donné pouvoir à TOUSSAINT Carole

Étaient représentés :

AILLAUD Jean Pierre a donné pouvoir à PAUL Gilles
BLANC Michel a donné pouvoir à GRANET BRUNELLO Patricia
BARBERO Christian a donné pouvoir à TEYSSIER Bernard
BOURJAC Jean Marie a donné pouvoir à BRUN Patricia
CAREL Serge a donné pouvoir à MARTIN Emmanuelle à partir du rapport n° 17
FERAUD Maryline a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick à partir du rapport n° 17
NICOLOSI Philip a donné pouvoir à OGGERO BAKRI Céline jusqu'au rapport n° 16
PRIMITERRA Geneviève a donné pouvoir à BARTOLINI Jean Louis
ORSINI Philippe a donné pouvoir à MARTELLINI Patrick jusqu'au rapport n° 05
SFRECOLA Alain a donné pouvoir à ESMIOL Gérard à partir du rapport n°20
THONNATTE Lionel a donné pouvoir à DE VALCKENAERE Gilles
VILLARON Bruno a donné pouvoir à LE CORRE Thibaut

Étaient excusés :

AUZET Eric
AUZET Guy
BALIQUE François
JULIEN Jacques
MAGAUD Marie José
SEVENIER Jean

REÇU EN PREFECTURE

Le 26/09/2017

Application agréée E-Registo.com

004-200067437-20170921-16 21692017-0E

Monsieur Paul GERARD, rapporteur, expose ce qui suit :

Il est rappelé au conseil communautaire les compétences de la communauté de communes ASSE BLEONE VERDON, notamment dans le domaine de l'assainissement non collectif, incluant notamment la compétence « réhabilitation » des installations d'assainissement non collectif.

Les programmes de réhabilitation bénéficiant d'aides financières émanant de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse, une demande de subvention visant à engager un sixième programme de réhabilitation de vingt installations d'assainissement non collectif avait été approuvé en conseil communautaire du 28 juin 2016.

Les modalités d'octroi de ces aides ayant évolué à compter du 1er janvier 2017 le dossier doit être représenté auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse. Sous certaines conditions, les aides aux particuliers éligibles à ce programme, ainsi que celles allouées à l'agglomération au titre du programme d'animation, ont été augmentées. Ces modalités sont présentées en les annexes à la présente délibération

Je vous propose donc de :

- Solliciter le concours financier de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse au titre des aides individuelles et du programme d'animation,
- Solliciter auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse une dérogation en vue d'engager les opérations de réhabilitation avant que ne soit pris l'arrêté de subvention,
- Autoriser Madame la Présidente à signer les pièces constitutives du dossier de demande de subvention,
- Charger Madame la Présidente à transmettre la présente délibération auprès de Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse.

LE CONSEIL D'AGGLOMERATION

Après délibération

A l'unanimité

Approuve les propositions présentées

Fait et délibéré le jour, mois et an susdits.

Ont signé au registre des délibérations les membres présents.

Pour extrait conforme
La Présidente Patricia GRANET-BRUNELLO

REÇU EN PREFECTURE

le 26/09/2017

Agglomération Agence de l'Eau Rhône

004-200067437-20170921-16 21092017-DE